

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CF207

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° CF|178 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 100 par la phrase suivante :

« Une conférence sur la révision des dépenses structurelles de l'État, des organismes de sécurité sociale, des collectivités locales et des organismes divers d'administration centrale est réunie au plus tard le 1^{er} mai 2024. Cette conférence est composée d'un collège de députés et de sénateurs, à la représentation proportionnelle des groupes, d'un collège de représentants du ministre chargé des comptes publics et d'un collège de représentants des juridictions financières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose une démarche complémentaire plus ambitieuse que celle contenue dans l'article 21 du présent projet de loi, mais également plus politique.

Il s'agit ici de convoquer une conférence réunissant des parlementaires de tous les groupes de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des hauts-fonctionnaires de Bercy et des magistrats financiers.

Cette conférence, devant se réunir au plus tard le 1er mai 2024, serait chargée d'étudier la rationalisation des dépenses structurelles de l'État, des organismes de sécurité sociale, des collectivités locales et des organismes divers d'administration centrale.